

TARIFS ASSAINISSEMENT

TARIFS 2023

	Tarifs 2022		Tarifs 2023
<u>REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT (par m³ d'eau)</u>			
Imputation recette compte 70611			
Redevance assainiss. usagers domestiques et assimilés :			
Toutes les communes d'ECLA en assainissement collectif	1,501 €	5 %	1,576
<u>PFAC</u>			
Pour les usagers "domestiques", pour toute construction ou extension créant de la surface de plancher ou des eaux usées			
Usagers domestiques /m ² de surface de plancher	18,40 €	0 %	18,40 €
Usagers assimilés domestiques /Équivalent habitant	255,00 €	0 %	255,00 €
<u>DÉPOTAGE EN STATION D'ÉPURATION (par tonne)</u>			
Boues grasses de stations d'épuration (tonne)	60,00 €		60,00 €
Traitement des sables de curage des réseaux (tonne)	26,30 €	0 %	26,30 €
Matières de vidange (communes ECLA)	7,90 €	5 %	8,30 €
Matières de vidange (autres communes)	15,90 €	30 %	20,70 €
Lixiviats du Centre de Stockage du Jura	12,70 €	5 %	13,30 €
Boues d'épurations liquides	18,60 €	62 %	30,00 €
<u>ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF</u>			
Contrôle de conception et d'exécution / Forfait	156,00 €	5 %	164,00 €
dont conception	88,00 €	5 %	92,00 €
dont exécution	68,00 €	5 %	72,00 €
Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien (€/an)	34,00 €	5 %	36,00 €
Contrôle de bon fonctionnement - cas de vente (forfait)	83,00 €	5 %	87,00 €
Entretien (forfait)	20,80 €	0 %	20,80 €
<u>CONTRÔLES DE RACCORDEMENT</u>			
Réalisation du contrôle de raccordement (forfait)	73,40 €	36 %	100,00 €
<u>REDEVANCE SPÉCIFIQUE POUR EFFLUENTS NON DOMESTIQUES :</u>			
(Etablissements générant une pollution journalière supérieure à 1 000 EH soit 120 Kg de DCO)			
$R_n = F + a \times V(n-1) + b \times C(n-1)$			
dans laquelle :			
- R_n est la redevance de l'année n			
- F est un forfait fixé destiné à couvrir la part fixe des dépenses			
- $V(n-1)$ est le volume annuel d'eaux usées déversées dans le réseau, en m ³ , pour l'année $(n-1)$			
- $C(n-1)$ est la charge annuelle en DCO déversée dans le réseau, en tonne, calculée à partir des mesures effectuées sur l'année $n-1$			
- a et b sont des coefficients tarifaires fixés chaque année par le service assainissement d'ECLA			
Part fixe F par tonne de DCO journalière maxi indiquée dans la convention	28,90 €	5 %	30,30 €
Coefficient volume a : par m ³ d'effluent rejetés	0,09	5 %	0,09
Coefficient pollution b : par tonne de DCO rejetée	232,00	5 %	244,00